



Lundi 26 janvier 2026 à 18H00

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Salle polyvalente – Trégarantec

- TABLEAU DES DÉCISIONS -

Membres du bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 13
- ▶ Quorum atteint

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		Arrivée au point 4
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra		X	
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
PLoudaniel	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Yann TOUDIC

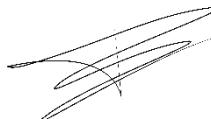
Cette séance de bureau communautaire n'a pas fait l'objet de délibération.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance sont publiées sur le site internet de la CLCL (<https://www.clcl.bzh/conseils-deliberations>) et sont communicables sur support papier sur demande.

Art. L.2121-25 : Nouvelles dispositions applicables au 1^{er} juillet 2022 – Fonctionnement du conseil communautaire.

Liste affichée au siège de la CLCL le 03/02/2026 et publiée sur le site internet de la CLCL le 03/02/2026

La Présidente



COMMUNAUTÉ LESNEVEN
12, bd des Frères Lumière
29260 LESNEVEN
CÔTE DES LEGENDES